



«Une grève (dans la construction) qui serait de longue durée
n'est pas un luxe que notre économie peut se permettre»
- Françoise Bertrand.

LA FCCQ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NOMMER UN MÉDIATEUR SPÉCIAL ET, AU BESOIN, D'ADOPTER UNE LOI SPÉCIALE

Montréal, le 19 juin 2013 – Devant l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations dans le secteur de la construction, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) demande au gouvernement de nommer rapidement un médiateur spécial afin de ramener les parties à la table des négociations et de les aider à trouver un terrain d'entente. Selon la FCCQ, les dommages qui sont causés quotidiennement à l'économie dans toutes les régions du Québec sont trop importants pour laisser perdurer le conflit et le gouvernement doit aussi envisager l'adoption d'une loi spéciale si celui-ci ne se règle pas dans les meilleurs délais.

La construction représente un véritable pan de notre économie avec une part du PIB de près de 15% et des investissements annuels de plus de 50 milliards de dollars. Chaque mois, ce sont plus de 240 000 emplois directs et de multiples contrats accordés à des fournisseurs de services qui sont générés par cette industrie.

« Au cours des dernières années, la nomination d'un médiateur spécial dans des conflits de travail ont permis aux négociations de connaître un dénouement positif. Nous sommes persuadés qu'un médiateur spécial aurait un impact similaire dans le cadre de cette grève. Bien que ce ne soit pas toujours possible, la meilleure solution demeure celle qui est négociée entre les parties signataires de la convention collective", affirme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

Le gouvernement devrait aussi fixer, dès maintenant, une date butoir rapprochée pour la conclusion d'une entente entre les deux parties. En l'absence d'un accord au terme de cette échéance, une loi spéciale devrait être déposée pour que l'activité sur les chantiers de construction puisse reprendre son cours normal.

Rappelons que le conflit de travail dans l'industrie de la construction touche les quatre secteurs (industriel, institutionnel et commercial, génie civil et voirie et résidentiel) et qu'ainsi, tous les travaux sont arrêtés. Cela vaut tant pour les chantiers du CHUM et du CUSM, du complexe hydroélectrique La Romaine sur la Côte-Nord, du nouvel amphithéâtre à Québec que pour le prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay ou de l'autoroute 20 entre Rimouski et Cacouna. Ce sont aussi des milliers de familles qui voient la construction de leur nouvelle résidence être retardée et qui risquent de se retrouver sans logis en raison des délais.

De plus, le fait que les travailleurs de la construction recevront sous peu leur paye de vacances, risque de contribuer à étirer le conflit. Or, chaque jour, ce sont des millions

de dollars qui sont perdus en raison de la grève. L'équilibre fragile de nos finances publiques commande donc au gouvernement qu'il prenne les moyens nécessaires pour que les chantiers de construction redémarrent très rapidement.

«En imposant une date butoir, qui serait au plus tard dans quelques jours, et en assignant un médiateur spécial au dossier, nous croyons que le gouvernement mettrait la pression nécessaire sur les parties pour qu'elles en arrivent à une entente et ce, pour le bénéfice des travailleurs, des employeurs, des donneurs d'ouvrage, mais surtout pour la santé de l'économie du Québec. Une grève qui serait de longue durée, comme le laissent entrevoir les leaders syndicaux, n'est pas un luxe que notre économie peut se permettre», de conclure Mme Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 150 chambres de commerce et 1200 entreprises du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Camilla Sironi

Conseillère aux communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

Tél. : 514 844-9571 p. 3227

Cell : 514 647-4745

camilla.sironi@fccq.ca